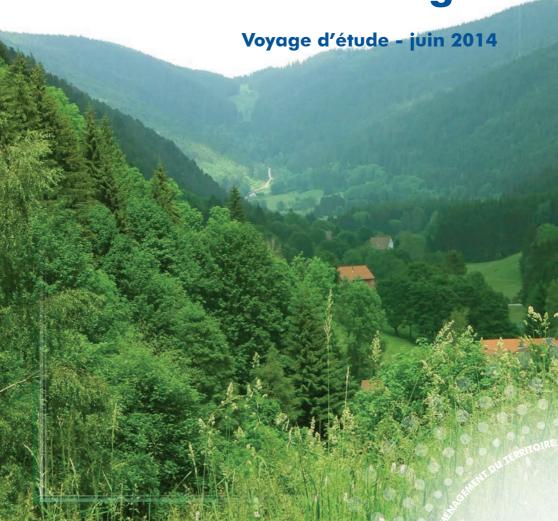


Parc naturel régional des Ballons des Vosges







Parc naturel régional des Ballons des Vosges

SOMMAIRE

Le Parc naturel des Ballons des Vosges	p.4
Le Paysage	
Le Plan paysage du Plateau des Mille Etangs	p.6
La réaffectation de sites industriels	
La filature de Ronchamps	p.10
Le pôle Eco-construction des Vosges	p.14
Le développement rural	
La maison du fromage de Gunsbach	p.16

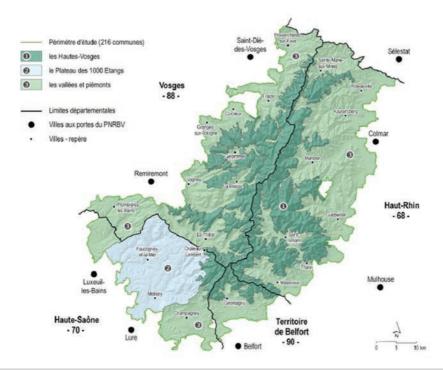
Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Le Parc naturel des Ballons des Vosges a une longue histoire, depuis l'idée de création d'un Parc naturel régional couvrant les Hautes-Vosges et le sud du massif des Vosges dans les années 1960 à la mise en chantier de l'étude de faisabilité en 1985 et la reconnaissance en 1989, plus de 25 années se sont écoulées.

A cheval sur trois Régions (Alsace, Lorraine et Franche-Comté) et 4 Départements (Haut-Rhin, Haute-Saône,

Vosges et Territoire de Belfort), le Parc naturel couvre plus de 3000 km² composés de quelques 208 communes, pour une population totale de 256.000 habitants.

Le Parc naturel se découpe en ensembles paysagers d'une richesse impressionnante, du plateau des mille Etangs au sud-ouest, aux Hautes-Vosges qui traversent le cœur du Parc du nord au sud en passant par les vallées et piémonts qui bordent le massif







des Hautes-Vosges. Abritant une biodiversité remarquable comprenant des espèces emblématiques comme le lynx, le loup, le grand tétras et le chamois, le Parc naturel a été fondé initialement pour protéger le patrimoine naturel, culturel et paysager des sommets les plus élevés du massif des Vosges (les « Ballons ») et favoriser un développement harmonieux des vallées vosgiennes touchées par une crise textile

Ces objectifs ont évolué pour aboutir à une nouvelle Charte du Parc en 2011 qui vise à :

et agricole.

- conserver la richesse biologique et la diversité des paysages sur l'ensemble du territoire;
- généraliser des démarches globales d'aménagement, économes de l'espace et des ressources;
- asseoir la valorisation économique sur les ressources locales et la demande de proximité;
- renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.

Le Plan paysage du Plateau des Mille Étangs



Vue du Plateau des Mille Étangs (Source : PNRBV

Le Plateau des Mille Étangs se situe au sud-ouest du Parc naturel et s'étend sur une superficie de 220 km². Les 16 communes qui le composent s'associent en 2003 pour créer la Communauté de Communes des Mille Étangs avec un grand nombre de projets en ligne de mire dont la réalisation d'un Plan paysage couvrant l'ensemble du plateau.

Les Plans paysage expriment un projet de territoire et correspondent aux objectifs de qualité paysagère définis par la Convention européenne du paysage. Initiés par le Ministère de l'Environnement au début des années 90, ils traduisent la démarche partenariale des acteurs de terrain et leur vision partagée sur le devenir des paysages. Référentiels communs à l'échelle intercommunale, les Plans Paysage permettent d'assurer la cohérence entre les différentes politiques sectorielles et de viser une évolution cohérente du paysage.

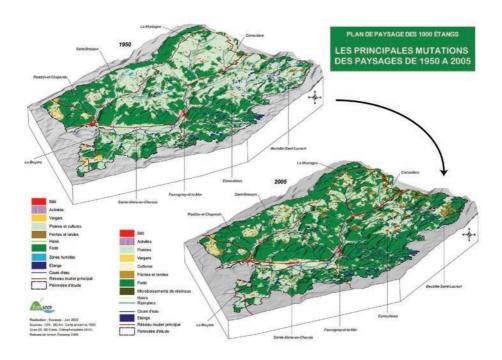
En 2005, le diagnostic paysager du Plan Paysage a été réalisé par le bureau d'étude Ecoscop et a permis de mettre en lumière différents enjeux dont la réouverture paysagère grâce à la pérennisation de l'agriculture de moyenne montagne, la préservation

des paysages identitaires et la valorisation touristique des paysages.

Le plan de paysage est, pour le territoire, un outil permettant de passer d'une évolution subie à une évolution maîtrisée. Ce travail est réalisé à travers l'élaboration et la mise en oeuvre d'un projet paysager partagé et d'un programme d'actions plurithématique et pluriannuel.

L'approche par le paysage est également une porte ouverte sur les enjeux territoriaux en matière de biodiversité. Les objectifs de qualité paysagère s'enrichissent d'ambitions cohérentes en matière de richesse biologique.

Concrètement, à la suite du diagnostic paysager, un programme d'actions est élaboré en partant de chaque enjeu pour définir des actions concrètes permettant de répondre aux mieux à ces problématiques. Ces fiches-actions, reprennent le type de paysage concerné, la priorité d'intervention, le maître d'ouvrage, les détails de la mise







en oeuvre, les partenaires techniques, le coût de l'opération, les financements possibles, le calendrier de réalisation, les articulations avec les autres procédures en cours sur le territoire et les liens avec les autres actions du plan.

L'ensemble du Plan paysage des Mille Étangs contient une quarantaine d'actions dont certaines sont confiées au Contrat de rivière ou à Natura 2000.

Au vu des difficultés de mise en oeuvre des actions durant les 5 premières années du Plan, la Communauté de communes a décidé de mettre en place un Contrat pour un aménagement durable de l'espace 2013-2015 avec l'État, la Région, le Département et le Parc naturel

Ce document constitue un cadre contractuel à la mise en oeuvre des

orientations et du programme d'actions du plan de paysage. Il reprend des actions prioritaires à mettre en oeuvre durant la période de trois ans définie dans le contrat.

Un comité de pilotage permet de suivre, via un tableau de bord mis en place par le Parc naturel, l'avancement des actions coordonnées par le chargé de mission mandaté pour mettre en oeuvre le contrat. Ce comité est composé des signataires du contrat et des partenaires techniques.

Les financements proviennent du FEDER, de l'État (via la DREAL), de la Région, du Département, de la Communauté de communes et du Parc naturel régional. Chaque partenaire s'engage à soutenir financièrement et/ou au niveau logistique telle ou telle action en fonction de ses propres champs d'action.



Programme d'actions prioritaires : 19 actions / CADE 2013 - 2015

Actions prioritaires à mettre en œuvre pendant la durée du Contrat 2013 - 2015

RECONQUETES AGRICOLES, ECOLOGIQUES ET PAYSAGERES

1	Ouvrir et reconquérir durablement des espaces à vocation agricole et paysagère
2	Supprimer les microboisements de résineux gênants
3	Conserver, renouveler et valoriser les vergers

SOUTIEN AUX AGRICULTEURS ET PERENNISATION DE L'ECONOMIE AGRICOLE

4	Soutenir l'installation et l'identification de nouveaux agriculteurs, aider le maintien et la reprise des exploitations
5	Soutenir les projets de valorisation des produits agricoles et piscicoles (circuits courts, transformation,) et encourager la diversification de l'agriculture
6	Intégrer le bâti agricole dans le paysage

VALORISATION DU PATRIMOINE BATI ET DEVELOPPEMENT D'UN URBANISME DURABLE

7	Protéger les coupures vertes et les terres agricoles mécanisables - Maîtriser l'urbanisation et intégrer les extensions urbaines dans le paysage
8	Mise en place d'un programme de sensibilisation et de conseils pour la préservation et la valorisation du patrimoine bâti
9	Organiser des journées d'information et de formation des élus à une urbanisation réfléchie et durable sur le territoire

ATTRACTIVITE ET QUALITE DU TERRITOIRE: DECOUVERTE ET MISE EN VALEUR DES RICHESSES LOCALES DANS UNE PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT TOURISTICULE DUIRABLE

TOURIS	TOURISTIQUE DURABLE		
10	Engager une politique de réouverture des points de vue et pérenniser l'existant		
11	Poursuivre et compléter la politique d'entretien, d'interprétation et de balisage d'un réseau de sentiers pédestres		
12	Elaboration et animation d'une stratégie de développement touristique s'appuyant sur le capital « Nature, Paysage et Patrimoine » - Mettre en valeur la route des 1000 étangs		
13	Restaurer et mettre en valeur le petit patrimoine rural		
14	Résorber les points noirs paysagers		
15	Aménager un étang à caractère public pour les loisirs		

ANIMATION ET VIE DE LA POLITIQUE LOCALE, SENSIBILISATION DES PUBLICS ET IMPLICATION DES ACTEURS LOCAUX

16	Créer un poste (partagé) d'animateur pour la mise en œuvre des actions du plan de paysage
17	Sensibiliser les scolaires au paysage et à leur environnement au quotidien (programme pédagogique)
18	Sensibiliser le grand public et mobiliser autour de la mise en œuvre du plan de paysage
19	Mettre en place un observatoire photographique

La requalification de la filature de Ronchamp

Au 19° siècle, l'industrie du filage et du tissage des matières textiles se développe fortement dans les Vosges. De petites unités s'installent à la place des moulins pour profiter de la force hydraulique en place et, petit à petit, s'implantent au coeur des villages vosgiens.

En 1930, l'industrie occupe une main d'oeuvre de plus de 40.000 ouvriers. Les villages se développent autour de ces industries et la vie est rythmée par le travail à l'usine. A partir de 1951 et de l'ouverture aux importations, l'industrie décline mais réussit à se maintenir grâce à ses innovations et son adaptabilité. Dans de nombreux villages, les sites industriels abandon-

nés doivent être requalifiés pour ne pas finir en chancre rural.

Située dans le petit village de Lonchamp, la filature de Ronchamp est un ancien site industriel qui comporte de nombreux éléments nécessaires à son activité passée liée au textile : bâtiments de production en sheds, canal usinier, ancienne turbine, bâtiment de production d'énergie thermique, bâtiments de stockage, bureaux, logement patronal et, à proximité, logements ouvriers.

Le site constitue une imbrication homogène de l'ensemble de ces éléments encore parfaitement lisibles aujourd'hui. L'évolution du site au fil



Vue aérienne de l'implantation de la filature de Ronchamp (Source : Google Maps)



du temps lui confère un patrimoine architectural remarquable, caractéristique du 19e et du 20e siècle. La Communauté de Communes Rahin et Chérimont à laquelle appartient la commune de Lonchamp a décidé de requalifier le site avec pour ambition de développer un projet profondément ancré dans son territoire, ce projet devant participer au développement et au rayonnement de l'ensemble du territoire.

Afin de répondre aux problématiques locales de forte pression urbanistique, de manque de diversité des locaux d'activité et de dégradation du site industriel, quatre objectifs ont été identifiés :

- assurer un développement pérenne du territoire en offrant des possibilité de logements diversifiés, d'accueil culturel et d'entreprises;
- engager une exemplarité environnementale en matière d'utilisation de l'espace, de gestion économe de l'énergie (production locale de l'énergie, déplacements doux, etc.) et d'intégration du projet dans son contexte naturel;
- assurer une bonne insertion du projet à toutes les échelles en intégrant les échelles de réflexion du territoire, de l'urbanisme et de l'architecture;
- valoriser le patrimoine architectural en respectant l'ancien.







Vue depuis l'intérieur de la filature du projet de requalification (Source : Topology)





Vue projetée du projet de requalifacation (Source : Topology)

Dans ce projet, le rôle du Parc naturel est, tout au long du processus :

- d'informer les élus, de rédiger des cahiers des charges en vue du lancement d'une consultation (appel d'offre, concours, ...);
- de conseiller, d'assister techniquement et de suivre les études, de constituer des partenariats avec les organismes

et personnes compétents, de rechercher des financements spécifiques ;

 d'organiser la concertation avec les habitants et de développer des outils de communication appropriés à chaque projet.

Le travail réalisé par le Parc naturel a permis d'accompagner les réflexions et de structurer la démarche.

Le Pôle Eco-construction des Vosges

Suite à l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme, la commune de Fraize a sollicité le Parc naturel et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Vosges pour mener une étude d'urbanisme complémentaire sur des secteurs identifiés comme majeurs pour son développement.

L'objectif était d'élaborer des orientations d'aménagement et de développement ainsi qu'un phasage pour chaque site, mais également de mettre en cohérence les sites entre eux et avec le reste de la commune. Les problématiques environnementales, sociales et économiques ont fortement influencé les orientations du projet.

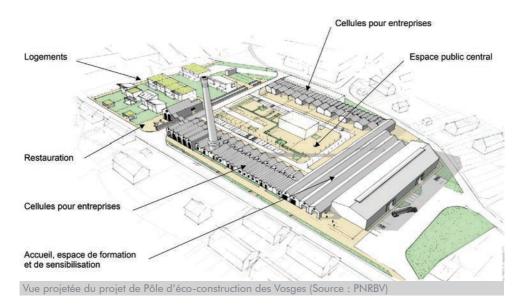
Le site de l'ancienne industrie textile de Fraize date du 19e siècle, Idéalement implanté au coeur du village, ses activités se sont clôturées en 2006. Sa réaffectation devait répondre à plusieurs enjeux locaux à travers deux objectifs : premièrement, valoriser un ancien site industriel textile en espace à vocation mixte, avec l'éco-construction comme fil conducteur. Deuxièmement, créer un lieu exemplaire et démonstratif, vecteur d'une nouvelle dynamique économique et sociale. La Communauté de Communes de la Haute-Meurthe a réalisé l'étude de faisabilité et assure la maitrise de l'ouvrage pour la phase des travaux.

Le parti pris au niveau urbanistique et urbain, retenu lors de l'étude préalable fut :

- d'ouvrir le site sur ses alentours :
- de réduire la densité du site pour améliorer la qualité des espaces et sa fonctionnalité;







- d'adapter l'espace disponible aux nouvelles fonctions :
- de conserver toutes les parties à forte valeur patrimoniale et facilement transformables;
- de conserver la « mémoire du site» ;
- de favoriser la création architecturale pour toutes les futures extensions et constructions neuves, y compris l'habitat.

Le site fut donc affecté à de l'habitat dans sa partie ouest via la vente de terrains à bâtir. Les candidats bâtisseurs doivent toutefois respecter un cahier des charges visant la réalisation de maisons exemplaires en matière d'éco-construction. La partie centrale, l'espace « activités », est destinée à l'accueil d'entreprises qui travaillent en lien avec l'éco-construction et l'éco-rénovation via la location de cellules modulables selon les besoins ; à l'installation d'un restaurant et à l'aménagement d'un espace de formation et de promotion de l'éco-construction pour sensibiliser le grand public et former les professionnels.

Une association d'animation et de développement d'une dynamique de promotion et d'expérimentation de l'éco-construction / éco-rénovation est née regroupant des représentants de la sphère économique, de la société civile et du politique.

La Maison du fromage de Gunsbach

La Maison du fromage de Gunsbach a été inaugurée en 2011. Ce projet, initié par la Communauté de Communes de la Vallée de Munster répondait à plusieurs problématiques.

Premièrement, mettre à l'honneur le fromage de Munster à travers un lieu touristique qui lui soit entièrement dédié. En effet, le touriste soucieux de connaître mieux l'histoire et la fabrication du Munster n'avait pas la possibilité de trouver un espace d'exposition pour l'accueillir dans la vallée.

Deuxièmement, permettre aux agriculteurs locaux de développer une nouvelle filière pour écouler leurs marchandises. En effet, depuis plusieurs années, ils avaient des difficultés à écouler leur lait.

Dès lors, on comprend bien que la Maison du fromage, au-delà de son attrait touristique, est un projet global de développement de la vallée de Munster.

Pour gérer ce nouvel outil, la Communauté de Communes a décidé de concéder la gestion à une société d'économie mixte. Le capital de la société est financé par la Communeuté de Communes, les 14 Communes de la Vallée de Munster, des banques, 2 viticulteurs, 14 agricul-





teurs et le groupement de commerçants de la Vallée. Cette structure permet d'avoir la souplesse de gestion d'une structure de droit privé et la stabilité que confère la présence de capitaux publics.

Le site comprend un espace muséal classique composé d'un espace d'exposition permanente et d'expositions temporaires. Les nouveautés du parcours de visite résident dans l'intégration d'une étable abritant des vaches de race vosgienne mais surtout de la marcairerie qui est le point central de la visite. Cet espace de démonstration invite le visiteur a observer en direct la fabrication du fromage frais grâce aux méthodes anciennes. Depuis 2013, une nouvelle activité est proposée au

regard des visiteurs. Les 13 agriculteurs regroupés en coopérative, ont développé dans la continuité du pôle touristique une fromagerie collective moderne. A la fin du circuit de visite, cette fromagerie de 300 m² permet aux visiteurs de découvrir, derrière des vitres, bien à l'abri des microbes, la production de fromage et les caves d'affinage des différentes variétés de fromages fabriquées en direct par les producteurs.

Chaque producteur a son propre matériel, ce qui permet de conserver les particularités liées aux qualités des laits et aux techniques de fabrication de chacun. Ce sont près de 800.000 litres de lait qui sont transformés en Munster au



lait cru, en Barkass, en Tommes, beurre et autres spécialités fromagères.

Pour écouler toute cette marchandise, le site est équipé d'une boutique spécialisée dans la vente des produits locaux dont 85 % des produits vendus sont issus de la région Alsace et 70 % proviennent de producteurs se situant dans un rayon de 20 km.

Un restaurant vient compléter l'offre en proposant également une carte qui fait la part belle aux préparations régionales.

La Maison du fromage a donc été imaginée dans un but de développement intégré faisant à la fois partie des sites touristiques majeurs de la région tout en permettant un développement économique supplémentaire pour les agriculteurs locaux. Cette démarche vise également le maintien des paysages ouverts de la Vallée grâce au soutien de l'agriculture traditionnelle.

Depuis l'ouverture en 2011, la fromagerie a accueilli 200.000 visiteurs, a généré 1.032.000 € de chiffre d'affaire, a permis de créer 15 emplois et d'écouler 18 tonnes de fromage par an.

Le projet a été financé à hauteur de 1,6 M € HT par la Communauté de Communes sur un budget global de 6 M € HT pris en charge par la Région, le Département et le Grand Massif de Colmar. A cette somme, il faut ajouter plus de 500.000€ HT financés par la SARL de la Fromagerie de la Vallée de Munster pour la mise en place de la fromagerie moderne.

Bibliographie

Charte 2011-2023, Parc naturel régional des Ballons des Vosges, Document n°1, Septembre 2010, Loos Colmar, 118 p.

MARBACH, S., GUILLOT, C., Plan Paysage, Rapport diagnostic étape, Ecoscop, Août 2005, 140 p.

MARBACH, S., GUILLOT, C., Plan Paysage, Projet de programme d'actions, Ecoscop, Novembre 2006, 46 p.

Pôle Eco-construction des Vosges, Présentation Powerpoint, Communauté de communes de la Haute-Meurthe, Carrefour des Pays Iorrains, 14 décembre 2011.

Site Internet

Architectures Amiot - Lombard - www.amiot-lombard.com
Bureau d'étude Topology - www.topology.fr
Communauté de Communes Rahin et Chérimont - www.ccrc70.fr
Parc naturel régional des Ballons des Vosges - www.parc-ballons-vosges.com

Voyage réalisé les 11 et 12 juin 2014

Un merci tout particulier à Frédéric Monin-Guénot, Frédéric Schaller et leur équipe pour l'accueil et l'organisation sans faille de ce voyage.

Éditeur responsable

Françoise Erneux Rue de Coppin, 20 5100 Jambes 081/30.21.81

Impression

Copyhouse

Avec le soutien de





www.fpnw.be

Les Parcs naturels de Wallonie



Ruelle des Ecoles, 1 7890 Fllezelles 068/54.46.00

www.paysdescollines.be



Parc naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaiane

Rue de la Burdinale, 6 4210 Burdinne 085/71.28.92

www.burdinale-mehaigne.be



Hautes Fagnes-Eifel

Route de Botrange, 131 b 4950 Roberville 080/44.03.00

www.botrange.be



des deux Ourthes

Rue de Laroche, 8 6660 Houffalize 061/21.04.00

www.pndo.be

Bruxelles





www.plainesdelescaut.be

des Hauts Pays

Rue des Jonquilles, 24 7387 Onnezies 065/46.09.38

www.pnhp.be



Viroin-Hermeton

Rue d'Avignon, 1 5670 Nismes 060/39.17.90

www.pnvh.be



Haute-Sûre Forêt d'Anlier

Chemin du Moulin, 2 6630 Martelange 063/45.74.77

www.parcnaturel.be



Parc naturel de la Vallée de l'Attert

Voie de la Liberté, 107 6717 Attert 063/22.78.55

www.aupaysdelattert.be